



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

LES GONDS LE 30 JUIN 2023

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE QUI S'EST DÉROULÉE LE 30 JUIN 2023 À LES GONDS À PARTIR DE 19 HEURES

Monsieur **Fabrice RENAUD** président de la commission de surveillance électorale, nous informe que sur les 115 clubs du district, 93 sont présents ou représentés, le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut avoir lieu.

SITUATION PRESENCE CLUB - AG du 30 juin 2023

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENT
TOTAUX	65	34	13
TOTAUX PARTIELS	99		
CORUM	75		
TOTAL GENERAL	112		

1. Ouverture de l'Assemblée Générale.

Mme Pierrette BARROT déclare l'assemblée générale ordinaire en date du 30. Juin 2023 ouverte.

2. Allocutions de bienvenue.

Monsieur **Alexandre GRENOT**, Maire des GONDS, Conseiller Départemental, nous présente sa commune.

C'est un honneur pour la commune de recevoir l'assemblée générale du district de football. Ce sport, avec son terrain au centre du village dynamise les jeunes et les anciens joueurs de la commune.

Monsieur **Jérémy BRUNAUD**, Président du club Espérance Les Gonds depuis 1972, nous présente le club et les effectifs. Il expose les contours du projet d'avenir du club ou la volonté de disposer de l'ensemble des équipes de jeunes mais aussi de développer le foot féminin par la création d'une équipe de jeunes filles. Il nous dit son plaisir à diriger cette association avec depuis quelques années, le retour d'équipes de jeunes.

Mme **Pierrette BARROT**, Présidente du district ouvre cette assemblée générale ordinaire et souhaite que les personnes présentes aient une pensée pour toutes celles et ceux qui nous ont quittés. En leur mémoire, elle demande d'observer un instant de recueillement.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

LES GONDS LE 30 JUIN 2023

Puis, elle prend la parole pour informer l'assistance des modalités pratiques du déroulement de l'assemblée.

Nous vous avons remis dans votre enveloppe, des rappels de règlements qui nous semblent importants. Prenez en connaissance et remettez-les à votre secrétaire, et si besoin, appeler le district, nous sommes à votre disposition.

3. Remise de récompenses aux clubs s'étant illustrés lors de la saison 2022-2023 :

⇒ AS SAINTES pour l'accession de l'équipe U16 R1 au championnat U17 National

⇒ FC PERIGNY pour sa qualification à la phase nationale du challenge U13G Pitch à Cap Breton

4. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Financière du 25 novembre 2022 à Saint André de Lidon.

Le Secrétaire Général demande aux représentant des clubs présents de procéder au vote à bulletin secret. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

5. Rapport moral du secrétaire général M. Jean-luc BOLLATI.

Il expose le rapport moral à l'assemblée et appuie notamment sur le fait que le nombre de licenciés ou les effectifs ont connu une saison aux variations importantes surtout chez les plus jeunes (filles et garçons). Varient en fonctions des catégories.

Il rappelle que cette saison, les championnats seniors masculins se sont malgré tout déroulés conformément au calendrier malgré l'absorption de la réforme des championnats nationaux et régionaux.

Il nous fait part des synthèses des commissions en proposant des analyses conceptuelles d'avenir.

M. Jérôme BOUQUET, président de la **commission des coupes et championnats seniors**, présente le tableau des accessions – rétrogradations et en expose les contours qui auront encore des répercussions la saison prochaine.

Pour le **football féminin**, forte croissance du nombre de licenciées dans les catégories U14 à U17 mais importante chute dans les petites catégories U6 à U9.

Il soulève l'excellente relation entre les districts 16 et 17 pour la gestion des différents championnats féminins séniors et jeunes.

Quant à la **commission des jeunes**, grosse satisfaction sur le déroulement des championnats malgré encore trop de reports de matchs systématiques et aux demandes pas toujours crédibles de la part des clubs.

La reprise des **nouvelles pratiques** dresse un constat mitigé après une première année de reprise à la suite du départ de personnes très impliquées.

Au foot en marchant, activité regroupant d'anciens sportifs, celle-ci est très conviviale, M. Ludovic



MARTIN en étant la cheville ouvrière.

En FUTSAL, diminution du nombre d'équipes départementales. Des difficultés en jeunes pour la réalisation des rencontres en finales à AULNAY.

M. PERRIN André, président de la **commission de discipline** nous rappelle qu'elle s'est réunie à 38 reprises le jeudi soir avec 10 dossiers graves, dont 4 concernent des équipes de jeunes, nécessitant des instructions. Les faits surviennent souvent à la suite de mauvais comportements d'éducateurs ou de dirigeants et de la méconnaissance des règlements.

La **commission départementale d'appel** s'est réunie 9 fois, elle a relevé un nombre croissant d'absences des personnes convoquées.

La **commission éthique et délégués**, a procédé à la désignation de 246 délégués officiels sur les matchs de SD1 et à la demande des clubs sur les matchs d'autres divisions, ainsi que les matchs déclarés « sensibles » et sur des matchs de jeunes.

Pour la **commission départementale d'arbitrage**, une baisse des effectifs est constatée surtout au niveau des jeunes arbitres.

À la **commission des terrains**, son président M. Jacques PREGHENELLA, tient à remercier les mairies pour leur disponibilité ainsi que les clubs.

M. Mario PAGNOUX, président de la **commission des litiges et contentieux** rappelle que 151 dossiers ont été étudiés, 17 procès-verbaux réalisés. Il souhaite que les feuilles de matchs, surtout chez les jeunes, soient correctement remplies, au niveau des joueurs remplaçants, que ceux-ci aient joué ou non.

6. Interventions diverses.

Mme la présidente, **Pierrette BARROT**, revient surtout sur la journée nationale des débutants du 11 et 12 juin 2022, où près de 200 jeunes ont manqué à l'appel, absence due aux dirigeants qui n'ont pas répondu aux invitations, privant ainsi les enfants de leur participation à cette grande fête.

7. Point de situation Saison 2022-2023 et évolution du challenge du Fair-Play (vote)

M. CASCARINO commente les résultats de la saison 2022-2023 concernant le challenge et revient sur les raisons de la mise en action de ce projet :

Provoquer une prise de conscience chez tous les responsables de clubs (présidents, dirigeants, éducateurs, arbitres, joueurs) et valoriser à juste titre l'esprit sportif.

Et qui se compose de 3 volets qui se complètent :

☞ 1^{er} Volet - Sept propositions



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

LES GONDS LE 30 JUIN 2023

- ☞ 2^{ème} Volet - Adoption de l'augmentation des sanctions prévues dans l'article 13 -2 , -3,- 4 du barème disciplinaire.
- ☞ 3^{ème} Volet - Adoption du nouveau règlement du Challenge du Fair Play, reliant points de pénalités et retrait de points au classement des championnats.

Prenant appui sur l'expérimentation passée, il détaille les adaptations au règlement et présente les nouvelles écritures.

A l'issue de cet exposé, le projet de de modification du règlement est portée au vote de l'assemblée.

8. Résultats des accessions - rétrogradation saison 2022-2023 (seniors – jeunes-féminines)

Les différents tableaux seront transmis ultérieurement.

9. Intervention du CTD-PPF

Pour la **technique**, M. Karl ATEBA expose la mise en cible du projet départemental de performance fédérale instauré sur les 5 années avenir.

Il présente le bilan des actions techniques de la saison :

- Des formations au profit des éducateurs ont été proposées cette saison.
- La sélection U15, en binôme avec la Charente a connu une belle réussite aux interdistricts.
- Les centres de perfectionnement de secteur (filles et garçons) pour les U12 et U13 ont vu leur poursuivront leurs travaux

Toutefois, s'inscrivant dans la mise en œuvre de la réduction des actes d'incivilités, il demande des efforts aux acteurs sportifs et membres dirigeants des clubs pour lutter contre toutes les attitudes déviantes et portant atteinte à l'honneur et l'intégrité de la personne et des choses sur les terrains.

10. Questions diverses d'ordre général.

M. le secrétaire général répond aux questions posées par écrit.

(cf. annexe)

11. Remise des récompenses

(cf. annexe)

12. Résultats des votes

(cf. annexe)

13. Allocution de Mme la présidente



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

LES GONDS LE 30 JUIN 2023

Mme Pierrette BARROT s'adresse à l'assemblée en ses propos :

« Tout d'abord, mes remerciements s'adressent pour leur travail aux personnels administratifs, à Marilyne, Agnès, Jean-Christophe et Patricia et à Pascal pour son aide logistique, très précieuse.

Cette année a été catastrophique pour leurs fonctions à la suite de modifications de logiciels imposés par la FFF. Vous avez reçu des mails de mécontentements que je partage. La FFF s'est engagée à améliorer des dysfonctionnements, croisons les doigts. !!! »

Puis elle présente ses priorités pour la saison 2023-2024 :

Poursuivre le travail entrepris par notre conseiller technique PPF, M. Karl ATEBA.

La baisse des licences féminines, surtout chez les petites a été très importante (-16%). Tous ensemble, créer des écoles de football féminines, est aussi une priorité de la ligue et de la FFF. Je félicite la commission féminine et les clubs qui travaillent beaucoup pour la progression du foot féminin dans notre département.

Poursuivre notre progression d'arbitres, représentant +6,70% cette saison, avec une mise en cible pour atteindre les 200 arbitres dès la saison prochaine.

Je le rappelle, nous sommes tous concernés en priorité les clubs, mais aussi tous les membres de notre CDA et de la CDPA, doivent trouver des idées pour recruter des arbitres.

Merci à Chloé PERROGON, pour son investissement cette année. Elle reconduira la prochaine saison ses fonctions de chargée de mission. Félicitations à elle pour l'obtention de son diplôme du B.M.F en apprentissage avec l'IR2F.

J'en profite pour féliciter nos 2 jeunes nouvelles arbitres assistantes de la FFF, Mmes GINDRAU Lisa et BARBE Soline. Toutes deux du club de L'EHVS.

La fidélisation passe aussi par l'accompagnement des jeunes arbitres stagiaires. Des formations d'accompagnateurs seront organisées à la rentrée.

Je souhaite cette prochaine saison année organiser une formation assurée par M. CASCARINO Georges, pour nos délégués départementaux afin de mieux préciser leurs fonctions. Chacun devant rester dans son rôle, les joueurs, les arbitres, les éducateurs, et les délégués. Je pense qu'une meilleure collaboration de tous doit avoir un impact positif sur le déroulement des matches.

Enfin, après plusieurs saisons interrompues par le COVID, nos championnats de D1 – D2-D3 vont retrouver une pyramide normale. Souhaitons que cela favorise de meilleures compétitions.

Intensifions notre foot loisir, avec le critérium à 8 et le Foot en marchant.

Une autre priorité de la FFF, de la ligue, mais surtout pour moi, est de réactiver notre compétition départementale de futsal senior. Notre regretté ami Jean DAUBA avait insufflé une dynamique et proposé ce championnat. Œuvrons tous ensemble pour que sa réalisation se traduise cette saison.

Un remerciement sincère à tous nos élus, nos présidents de commission et aux membres cooptés du District.

Tous nous accomplissons bénévolement une grosse masse de travail, pour vos clubs. Je sais aussi que vos fonctions, de président, de dirigeant, dans vos clubs s'alourdissent, deviennent de plus en



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

LES GONDS LE 30 JUIN 2023

plus complexes. Le technocratique prenant le pas sur le jeu. Et nos dirigeants « d'en haut » l'oublent trop souvent.

Je ne peux terminer mon intervention sans encore parler des incivilités, et sur l'image désastreuse d'un match lors de nos finales départementales seniors à Gémozac. Je souhaite encore une prise de conscience de tous. Ce dossier est en instruction à la discipline et j'espère de lourdes sanctions disciplinaires.

De plus en plus, de nombreux dossiers doivent être traités dans différents domaines tel que sportif, contentieux, disciplinaire, juridique, financier, etc... Cette lourdeur entraîne une charge de travail notable et de surcroît un investissement prépondérant de tous les acteurs du District délaissant souvent le football et le bien-être qu'il doit nous apporter. Alors privilégions le simple plaisir de jouer en total respect des adversaires.

Je conclurais, mesdames et messieurs les présidents et tous les représentants du foot ce soir, sachez que je défendrais les intérêts de notre district, pour obtenir les subventions et aides que le District je dois recevoir auprès des instances fédérales, mais surtout de notre ligue.

14. Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Mme la présidente du district déclare la clôture de cette assemblée générale à 22 heures et invite les membres présents à un moment convivial autour d'une table garnie.

PIERRETTE BARROT

Présidente du District

JEAN-LUC BOLLATI

Secrétaire Général



ANNEXE 1

Questions diverses d'ordre général.

CLUB DE MARENNES :

QUESTION N°1 :

Nous avons 3 tablettes pour nos 4 équipes seniors, pourquoi faut-il synchroniser chaque tablette alors que nous le faisons une fois sur 1 tablette pour les 4 équipes ?

REPONSE :

Pour synchroniser, il est nécessaire de disposer d'une connexion INTERNET.

Dans le cas où vous utilisez vos tablettes sur des installations différentes cela permet de détenir les informations de la rencontre à jour.

Article – 139bis Support de la feuille de match

Préambule

Pour toutes les rencontres de compétition pour lesquelles l'utilisation de la feuille de match informatisée (F.M.I.) est rendue obligatoire, la feuille de match est établie sur la tablette électronique du club recevant (« la tablette »).

Les utilisateurs doivent se servir, pour ces rencontres, d'une application dédiée qui contiendra toutes les données nécessaires pour établir la feuille de match.

Les données concernant ces rencontres doivent impérativement être récupérées par synchronisation entre la tablette et les serveurs fédéraux.

QUESTION N°2 :

Je pose la même question à la ligue, pour les jeunes qui sont engagés en équipe du district, pourrait on décaler la date de mutation du 14 juillet à fin août qui permettrait aux jeunes qui changent d'écoles ou de secteur de ne pas rester sur le bord de la touche à cause de ce règlement car beaucoup de jeunes et parents ne savent pas ce qu'ils vont faire au 1er septembre.

REPONSE :

Paragraphe 2 - Périodes de changement de club

Article – 92

1. Les joueurs peuvent changer de club durant deux périodes distinctes :

- en période normale, du 1er juin au 15 juillet,

- hors période, du 16 juillet au 31 janvier. Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées aux présents règlements et dans les statuts particuliers.

La date prise en compte est celle de l'enregistrement de la licence.

Chaque saison, les joueurs amateurs peuvent changer de club au maximum deux fois dans la même pratique.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE****LES GONDS LE 30 JUIN 2023**

2. Pour les joueurs changeant de club hors période, le club d'accueil doit, sauf dispositions particulières, impérativement obtenir l'accord du club quitté, via Footclubs, avant de saisir la demande de changement de club.

*Si la demande d'accord du club quitté est formulée au plus tard le 31 janvier et que cet accord intervient avant le 8 février, la date de la demande de changement de club correspond à la date de la demande d'accord du club quitté par le club d'accueil, via Footclubs, à condition que le dossier soit complet dans un délai de quatre jours **calendaires** à compter **du lendemain** de l'accord du club quitté.*

La Ligue régionale d'accueil, la Fédération Française de Football ou, le cas échéant, la Ligue de Football Professionnel, doit se prononcer en cas de demande du club d'accueil fondée sur le refus abusif du club quitté de délivrer son accord.

3. Le nombre de joueurs mutés pouvant figurer sur la feuille de match est spécifié à l'article 160 des présents règlements.

QUESTION N°3 :

Pourquoi en D4 on ne fait pas que des poules de 12 afin d'éviter comme l'année précédente de faire 14 matchs dans la saison avec des coupures de 5 à 6 semaines, 1 match par mois avec les forfaits et les exempts ?

REPONSE:

Cela dépend du nombre d'équipe inscrite.

PONT L' ABBE D' ARNOULT.**QUESTION :**

Suppression de l'obligation de jouer le match en retard le mercredi après-midi pour toutes les catégories de jeunes.

REPONSE :

S'appuyant sur le règlement en cours (RG de la FFF), seule la notion de délai entre deux rencontres doit être respecté.

- Section 2 - Épreuves de Ligues et de Districts

- Article – 136
- Article - 137 Composition et dénomination des championnats de Ligue et de District

QUESTION :

Suppression de l'obligation d'inverser un match dans une compétition ne comportant qu'une phase aller.

REPONSE :

Considérant que les règlements fédéraux offrent la possibilité de d'utiliser cette procédure, il n'ay pas lieu d'en changer les dispositions.

ANNEXE 1

RECOMPENSES



ESPE. LES GONDS (ACCUEIL A.G)

ARBITRAGE

Nomination - Assistante Fédérale Féminine 2 (AFFE2)

(arbitre assistante en D2)



GINDRAU
LISA



BARBE
SOLINE



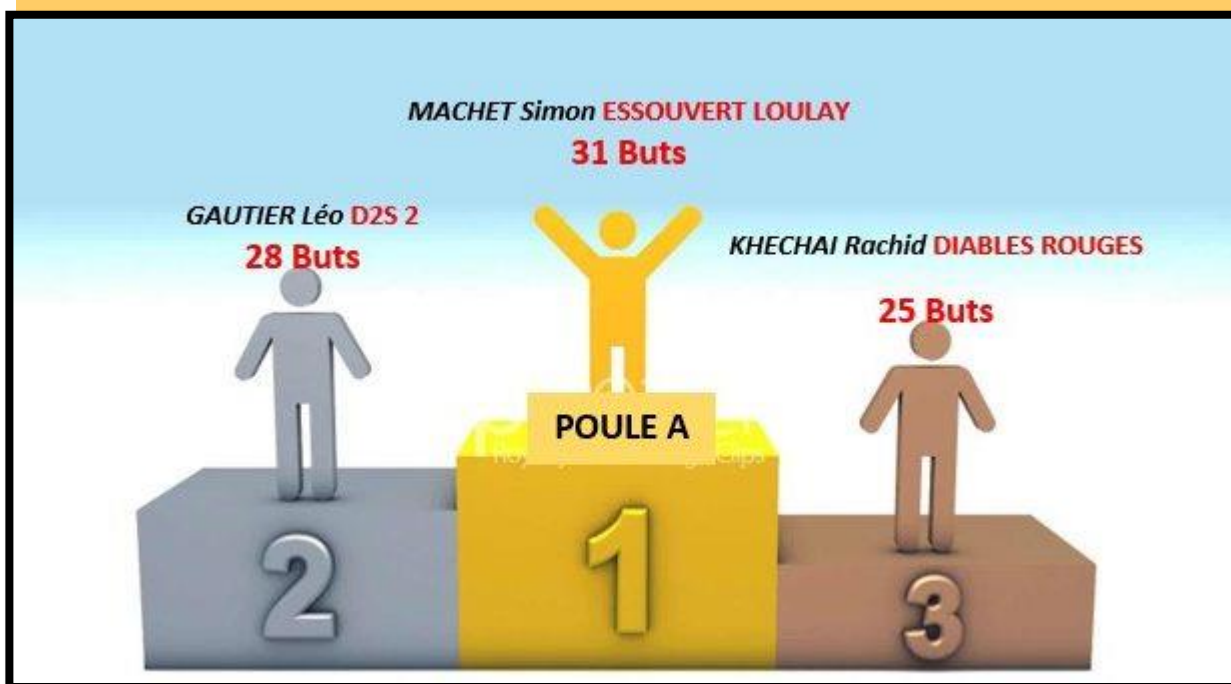
ANNEXE

CHALLENGE BUTEURS

DIVISION 1



DIVISION 2



ANNEXE

ACCUEIL FINALES COUPES ET EVENEMENTS FEDERAUX



ROYAN VAUX ATLANTIQUE F.C.
(FINALE DEPARTEMENTAL PITCH U 13)



ENT. S. TONNACQUOISE LUSSANTAISE
(CHALLENGE JL BARBESSOU)



U.S. SAUJON (FINALE VETERANS)



U.S. AULNAY DE SAINTONGE
(FINALE COUPES JEUNES)



U.S. LA GEMOZE
(FINALE COUPE SENIORS MASCULINS)



ST PORCHAIRE - CORME ROYAL F. C.
(FINALE COUPES FEMININES-JEUNES ET
SENIORES)

ANNEXE

ACCUEIL C.P.S MASCULIN



SAINT PALAIS SPORT FOOTBALL



F.C. SEVIGNE JONZAC ST GERMAIN



FOOTBALL CLUB DE FONTCOUVERTE



F. C. DE LA SOIE



AUNIS AVENIR F. C.



ENT. S. TONNACQUOISE
LUSSANTAISE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE LES GONDS LE 30 JUIN 2023

Procès-Verbal

Page 14 sur 15

ACCUEIL C.P.S FEMININ



ST PORCHAIRE - CORME ROYAL F. C.

ANNEXE

RESULTAT DES VOTES

Résultats définitifs

Nombre de bulletins exprimés		0		0					
Nombre de bulletins nuls		0		0					
1	Scrutin à la majorité absolue	Pour		Contre		Voix exprimées	RÉSULTAT		
		Voix	%	Voix	%				
	Adoption du PV de l'AG extraordinaire et financière du 25 novembre 2022 à ST ANDRÉ DE LIDON	503	0	18	0	521	0	Oui	
Nombre de bulletins exprimés		85		35,55%		3,45			
Nombre de bulletins nuls		3		0					
2	Scrutin à la majorité absolue	Pour		Contre		Voix exprimées	RÉSULTAT		
		Voix	%	Voix	%				
	Rapport moral du secrétaire général	497	0	27	0	524	0	Oui	
Nombre de bulletins exprimés		90		34,85%		5,15%			
Nombre de bulletins nuls		3		0					
3	Scrutin à la majorité absolue	Pour		Contre		Voix exprimées	RÉSULTAT		
		Voix	%	Voix	%				
	Point de situation saison 2022 2023 et évolution du challenge du fair play	415	0	75	0	489	0	Oui	
Nombre de bulletins exprimés		0		84,66		15,34%			
Nombre de bulletins nuls		0		0					
4	Scrutin à la majorité absolue	Pour		Contre		Voix exprimées	RÉSULTAT		
		Voix	%	Voix	%				
		0	0	0	0	0	0	non	
Nombre de bulletins exprimés		0		0					
Nombre de bulletins nuls		0		0					
5	Scrutin à la majorité absolue	Pour		Contre		Voix exprimées	RÉSULTAT		
		Voix	%	Voix	%				
		0	0	0	0	0	0	non	
Nombre de bulletins exprimés		0		0					
Nombre de bulletins nuls		0		0					
6	Scrutin à la majorité absolue	Pour		Contre		Voix exprimées	RÉSULTAT		
		Voix	%	Voix	%				
		0	0	0	0	0	0	non	
Nombre de bulletins exprimés		0		0					
Nombre de bulletins nuls		0		0					

AG du 30 juin 2023 à Les Gonds

Le 30/06/23